

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS****ARAB INTERNATIONAL LEASE**

Siège social : 11, rue Hédi Nouria Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 07 mai 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, la société FINOR (Mustapha MEDHIOUB) et FAC (Med Néji HERGLI).

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008**

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 008	2007 <sup>(*)</sup>
<b>A C T I F</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	1 632 033	1 349 896
Placements à court terme	6	12 408	11 895
Créances issues d'opérations de leasing	7	61 159 702	51 632 284
Placements à long terme	8	1 100 000	1 100 000
<b>Valeurs immobilisées</b>			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	5 068	8 565
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	219 425	130 640
Autres actifs	11	1 355 273	929 979
<b>Total de l'actif</b>		<b>65 483 909</b>	<b>55 163 258</b>
<b>P A S S I F</b>			
Concours bancaires	12	7 645 007	146
Emprunts et dettes rattachées	13	39 389 187	36 882 803
Dettes envers la clientèle	14	1 315 416	869 938
Fournisseurs et comptes rattachés	15	3 050 608	4 233 626
Autres passifs	16	853 660	707 799
<b>Total du passif</b>		<b>52 253 878</b>	<b>42 694 312</b>
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>			
Capital		10 000 000	10 000 000
Réserves		1 906 170	1 400 839
Résultats reportés		164 702	34 707
Résultat de l'exercice		1 159 160	1 033 400
<b>Total des capitaux propres</b>	17	<b>13 230 031</b>	<b>12 468 946</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>		<b>65 483 909</b>	<b>55 163 258</b>

<sup>(\*)</sup> Données retraitées à des fins comparatives

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2008

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 008	2007 <sup>(*)</sup>
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		6 478 825	5 508 685
Autres produits sur opérations de leasing		70 992	56 010
<b>Total des produits de leasing</b>	<b>18</b>	<b>6 549 817</b>	<b>5 564 695</b>
Charges financières nettes	<b>19</b>	(3 093 857)	(2 618 638)
Produits des placements	<b>20</b>	32 017	31 979
<b>PRODUIT NET DE LEASING</b>		<b>3 487 977</b>	<b>2 978 037</b>
Charges de personnel	<b>21</b>	(773 657)	(730 121)
Autres charges d'exploitation	<b>22</b>	(502 382)	(477 141)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	<b>23</b>	(54 546)	(71 190)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(1 330 586)</b>	<b>(1 278 452)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>2 157 391</b>	<b>1 699 585</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>24</b>	(438 023)	(390 488)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 719 368</b>	<b>1 309 096</b>
Autres gains ordinaires		35 948	9 582
Autres pertes ordinaires		-	-
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>1 755 316</b>	<b>1 318 678</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>25</b>	(596 157)	(285 279)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 159 160</b>	<b>1 033 400</b>
Résultat par action	<b>17</b>	<b>1,159</b>	<b>1,033</b>

<sup>(\*)</sup> Données retraitées à des fins comparatives

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2008**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 008	2007 <sup>(*)</sup>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Encaissements reçus des clients		42 006 222	33 794 441
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(45 896 336)	(32 695 548)
Sommes versés aux fournisseurs		(354 282)	(388 670)
Sommes versés au personnel		(727 399)	(636 077)
Intérêts payés		(2 829 703)	(2 765 981)
Impôts et taxes payés		(1 219 070)	(584 092)
Autres flux liés à l'exploitation		14 000	17 685
		<b>(9 006 569)</b>	<b>(3 258 242)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(141 051)	(81 982)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		35 250	13 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(45 500)	(45 400)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	8 460
		<b>(151 301)</b>	<b>(105 922)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(380 000)	-
Encaissements provenant des emprunts		21 000 000	23 000 000
Remboursement d'emprunts		(18 825 000)	(19 915 100)
		<b>1 795 000</b>	<b>3 084 900</b>
Variation de trésorerie		<b>(7 362 870)</b>	<b>(279 264)</b>
Trésorerie en début de période	26	<b>1 349 896</b>	<b>1 629 160</b>
Trésorerie à la clôture de la période	26	<b>(6 012 974)</b>	<b>1 349 896</b>

<sup>(\*)</sup> Données retraitées à des fins comparatives.

**Notes aux états financiers :**

**Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :**

**(a) Présentation de la société**

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Noura 1001 Tunis.

Le capital social est fixé à 10 000 000 DT divisé en 1 000 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	499 990	4 999 900	49,999%
U.I.B	199 990	1 999 900	19,999%
Arab Investment Company "A.I.C"	200 000	2 000 000	20,000%
Arab Fisheries Company "A.F.C"	50 000	500 000	5,000%
S.T.B	50 000	500 000	5,000%
Diverses personnes physiques	20	200	0,002%
<b>Total Général</b>	<b>1 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100%</b>

#### **(b) Régime fiscal de la société**

##### *(b-1)- Impôt sur les sociétés :*

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

##### *(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,

- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

*(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

**Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2008, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

**Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

**(b) Unité monétaire**

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

*(c-1)- Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. En conséquence, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 ont été retraités, en pro-forma, à des fins comparatives.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :*

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens données en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à :

- Zéro, pour toute relation transférée au contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée au contentieux.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

Ce changement d'estimation s'est traduit par une augmentation de la couverture du risque de contrepartie à hauteur de 286 045 DT au 31 Décembre 2008.

*(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ce changement de méthodes comptables, qui n'a aucune incidence sur le résultat de la société, a été appliqué de manière rétrospective pour les contrats mis en force avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les chiffres correspondants de la période close le 31 décembre 2007 ont été, conséquemment, retraités en pro-forma à des fins comparatives.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### *(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

#### *(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

#### *(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L., converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%	
• Matériel de transport		20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%	
• Matériel informatique		33,3%
• Installations générales	10,0%	

#### *(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

#### *(c-8)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

#### *(c-9)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

#### **Note 4. Changement de méthodes de présentation**

**4-1.** Par rapport au 31 décembre 2007, et avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent un changement de méthode de présentation du bilan.

Les actifs et les passifs sont désormais présentés au bilan par ordre décroissant de liquidité afin de fournir une information fiable et plus pertinente que celle fondée sur la distinction entre éléments courants et non courants dans la mesure où l'A.I.L. et de par son statut d'établissement financier, ne fournit pas des biens ou services dans le cadre d'un cycle d'exploitation clairement identifiable.

En outre, les actifs figurent, désormais, au bilan pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

En conséquence, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité, en pro-forma, pour les besoins de comparaison.

**4-2.** Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au bilan, les changements de présentation suivants.

- Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

- Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers comptabilisés d'avance étaient constatés au niveau des autres passifs courants. La portion du capital incluse dans ces loyers non courus était déduite des amortissements des biens donnés en leasing et par conséquent venait en augmentation de l'encours de leasing.

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location, les intérêts comptabilisés d'avance (loyers – amortissements) sont présentés en déduction des créances issues d'opérations de leasing. A des fins comparatives, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été, conséquemment, retraité en pro-forma.

Les autres passifs ont été ainsi minorés à concurrence des loyers comptabilisés d'avance pour 2 014 799 DT au 31 décembre 2007. Par ailleurs, l'encours de leasing a été diminué de la portion du capital (amortissement financier) incluse dans ces loyers non courus pour 1 648 296 DT au 31 décembre 2007. Les intérêts comptabilisés d'avance sont présentés en déduction des créances de leasing pour le montant net soit 366 503 DT au 31 décembre 2007.

- Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les intérêts précomptés et les commissions de placement payés d'avance sur les billets de trésorerie émis par la société figuraient à l'actif du bilan, à concurrence de la portion non courue à la date de clôture, sous l'intitulé « Charges constatées d'avance ». Corrélativement, lesdits billets de trésorerie figuraient au passif pour leur valeur de remboursement.

Au 31 Décembre 2008, le passif financier correspondant aux billets de trésorerie émis figurent au bilan au coût amorti, soit la valeur de remboursement réduite des intérêts précomptés et des commissions de placement non courus. A des fins comparatives, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 a été, conséquemment, retraité en pro-forma.

Les autres actifs et les emprunts et dettes rattachés ont été ainsi minorés à concurrence des intérêts précomptés et des commissions de placement non courus pour 393 349 DT au 31 décembre 2007.

**4-3.** Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état de résultat, les changements de présentation suivants :

- Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

- Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les jetons de présence perçus par la société, figuraient parmi les autres gains ordinaires.

Au 31 Décembre 2008, ces produits ont été reclassés au niveau de la rubrique « Produits des placements ». A des fins comparatives, l'état de résultat arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma.

Les autres gains ordinaires ont ainsi diminué à concurrence des jetons de présence perçus pour 2 250 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les produits de placement, ont, conséquemment, augmenté à due concurrence au titre du même exercice.

- Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les escomptes de règlement obtenus par la société, figuraient parmi les autres gains ordinaires.

Au 31 Décembre 2008, ces produits ont été reclassés au niveau de la rubrique « Charges financières nettes ». A des fins comparatives, l'état de résultat arrêté au 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma.

Les autres gains ordinaires ont ainsi diminué à concurrence des escomptes de règlement obtenus pour 3 685 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les charges financières nettes, ont, conséquemment, diminué à due concurrence au titre du même exercice.

**4-4.** Par rapport au 31 décembre 2007, les états financiers au 31 Décembre 2008 traduisent, au niveau de l'état des flux de trésorerie, un changement de présentation des décaissements liés à l'acquisition des immobilisations données en leasing.

Ces décaissements figuraient, antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, parmi les flux affectés aux activités d'investissement.

Cette présentation, corollaire de l'application de l'approche patrimoniale aux contrats de leasing, a été abandonnée suite à l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme comptable NC 41 relative aux contrats de location. Désormais, les décaissements relatifs à l'acquisition des immobilisations données en leasing, figurent parmi les flux opérationnels ou d'exploitation sous l'intitulé « Décaissements pour financement de contrats de leasing ».

L'état de flux de trésorerie arrêté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 a été retraité en pro-forma pour les besoins de comparaison.

Les flux liés aux activités d'investissement ont ainsi diminué de 32 695 548 DT au titre de l'exercice 2007 contre une augmentation d'égale montant des flux liés à l'exploitation.

#### **Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 632 033 DT au 31 Décembre 2008 contre 1 349 896 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 008</b>	<b>2 007</b>
Banques	1 629 222	1 347 084
Caisses	2 811	2 812
<b>Total</b>	<b>1 632 033</b>	<b>1 349 896</b>

#### **Note 6. Placements à court terme :**

Le solde des placements à court terme s'élevant à 12 408 DT, correspond pour 12 395 DT à la valeur liquidative au 31 Décembre 2008 de 118 actions Univers SICAV, et pour le reliquat, soit 13 DT, à un solde de liquidités disponible chez l'intermédiaire en bourse SCIF.

#### **Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2008, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 61 159 702 DT contre un solde net de 51 632 284 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 008</b>	<b>2 007</b>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>66 881 454</b>	<b>57 404 244</b>
+ Encours financiers	7.1 60 596 171	50 531 958
+ Impayés	7.2 6 727 223	7 238 790
- Intérêts échus différés	(441 940)	(366 503)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>509 757</b>	<b>892 137</b>

<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>67 391 212</b>	<b>58 296 381</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions	(5 597 419)	(5 929 496)
Produits réservés	(634 091)	(734 601)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>61 159 702</b>	<b>51 632 284</b>

### 7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2008 la somme de 60 596 171 DT contre 50 531 958 DT au 31 Décembre 2007.

Par rapport au 31 décembre 2007, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 10 064 213 DT expliqué comme suit :

<b>Encours financiers au 31 décembre 2007</b>	<b>50 531 958</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	40 297 323
Relocations	106 455
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursements	(28 739 056)
Cessions à la Valeur résiduelle	(991)
Cessions anticipées	(1 223 934)
Relocations	(130 345)
Radiations	(245 239)
<b>Encours financiers au 31 décembre 2008</b>	<b>60 596 171</b>

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

#### 7.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>68 046 756</b>	<b>55 874 370</b>
à recevoir dans moins d'1 an	29 582 100	25 949 652
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	37 547 362	29 190 564
à recevoir dans plus de 5 ans	917 294	734 154
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(9 655 587)</b>	<b>(7 580 652)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>58 391 169</b>	<b>48 293 718</b>
à recevoir dans moins d'1 an	24 377 222	21 714 748
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	33 156 063	25 901 603
à recevoir dans plus de 5 ans	857 884	677 367
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	<b>68 820</b>	<b>79 362</b>
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	<b>459 548</b>	<b>385 707</b>
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	<b>1 676 634</b>	<b>1 773 171</b>

<b>Total général (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>60 596 171</b>	<b>50 531 958</b>
--------------------------------------	-------------------	-------------------

**7.1.2. Analyse par secteur d'activité :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 008</b>	<b>2 007</b>
Bâtiment et travaux publics	4 964 121	2 984 872
Industrie	10 844 199	9 757 273
Tourisme	12 712 745	9 266 670
Commerces et services	29 282 181	26 221 185
Agriculture	2 792 925	2 301 958
<b>Total</b>	<b>60 596 171</b>	<b>50 531 958</b>

**7.1.3. Analyse par type de matériel :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 008</b>	<b>2 007</b>
Equipements	7 178 794	6 327 459
Matériel roulant	42 623 559	33 609 010
Matériel spécifique	1 426 252	1 658 632
<i><u>Sous Total</u></i>	<i><u>51 228 604</u></i>	<i><u>41 595 100</u></i>
Immobilier	9 367 567	8 936 858
<b>Total</b>	<b>60 596 171</b>	<b>50 531 958</b>

**7.2. Impayés :**

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2008 la somme de 6 727 223 DT contre 7 238 790 DT au 31 Décembre 2007. Leur détail s'analyse comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 008</b>	<b>2 007</b>
<b>Clients ordinaires (1)</b>	<b>3 785 228</b>	<b>3 582 374</b>
Inférieur à 1 mois	891 498	792 837
Entre 1 et 3 mois	855 413	824 964
Entre 3 et 6 mois	365 513	463 618
Entre 6 mois et 1 année	338 005	566 029
Supérieur à 1 année	1 272 436	1 003 905
Frais	174 879	136 699
Chèques retournés impayés, après la date de clôture	(112 517)	(205 678)
<b>Clients litigieux (2)</b>	<b>2 941 995</b>	<b>3 656 416</b>
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>6 727 223</b>	<b>7 238 790</b>

**7.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	48 002 782	8 352 491	952 908	1 165 260	2 122 730	60 596 171
Impayés	310 954	993 199	262 905	503 563	4 656 603	6 727 223
Intérêts échus différés	(361 690)	(63 140)	(7 368)	(8 350)	(1 392)	(441 940)
Contrats en instance de mise en force	509 757	0	-	-	-	509 757
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>48 461 804</b>	<b>9 282 550</b>	<b>1 208 445</b>	<b>1 660 473</b>	<b>6 777 940</b>	<b>67 391 212</b>
Avances reçues <sup>(*)</sup>	(1 097 626)	(11)	(448)	-	(191 831)	(1 289 916)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>47 364 178</b>	<b>9 282 539</b>	<b>1 207 997</b>	<b>1 660 473</b>	<b>6 586 109</b>	<b>66 101 296</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>3 275 695</b>	<b>44 557</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 320 252</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>50 639 873</b>	<b>9 327 096</b>	<b>1 207 997</b>	<b>1 660 473</b>	<b>6 586 109</b>	<b>69 421 549</b>
Produits réservés	-	-	(30 987)	(65 895)	(537 210)	(634 091)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(1 594 607)	(1 594 607)
Provisions sur impayés	-	-	(7 115)	(7 904)	(3 987 792)	(4 002 811)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(38 102)</b>	<b>(73 799)</b>	<b>(6 119 608)</b>	<b>(6 231 510)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>50 639 873</b>	<b>9 327 096</b>	<b>1 169 895</b>	<b>1 586 674</b>	<b>466 501</b>	<b>63 190 039</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			1,74%	2,39%	9,49%	
			13,62%			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			3,15%	4,44%	92,92%	
			65,91%			

<sup>(\*)</sup> Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Note 8. Placements à long terme :**

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2008 et au 31 Décembre 2007 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Participation - Univers SICAR ( <i>Groupe BTK</i> ) <sup>(*)</sup>	450 000	450 000
Participation - International SICAR ( <i>Groupe UIB</i> ) <sup>(**)</sup>	650 000	650 000
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 100 000</b>

<sup>(\*)</sup> Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

<sup>(\*\*)</sup> Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

**Note 9. Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2008 une valeur nette comptable de 5 068 DT contre 8 565 DT au 31 Décembre 2007. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	60 037	-	-	60 037	51 472	3 496	-	54 969	5 068
<b>TOTAUX</b>		<b>60 037</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>60 037</b>	<b>51 472</b>	<b>3 496</b>	<b>-</b>	<b>54 969</b>	<b>5 068</b>

**Note 10. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2008 une valeur nette comptable de 219 425 DT contre 130 640 DT au 31 Décembre 2007. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	168 002	114 985	68 396	214 591	82 265	33 968	67 179	49 055	165 536
Equipements de bureau	10,0%	64 825	9 130	7 920	66 035	46 245	4 129	7 920	42 454	23 581
Matériel informatique	33,3%	102 172	13 718	-	115 890	91 197	9 620	-	100 816	15 074
Installations générales	10,0%	31 192	3 219	-	34 411	15 844	3 333	-	19 177	15 233
<b>TOTAUX</b>		<b>366 191</b>	<b>141 051</b>	<b>76 316</b>	<b>430 927</b>	<b>235 551</b>	<b>51 050</b>	<b>75 099</b>	<b>211 502</b>	<b>219 425</b>

**Note 11. Autres actifs :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2008 la somme de 1 355 273 DT contre 929 979 DT au 31 Décembre 2007 et se détaille comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 008	2 007
Dépôts et cautionnements versés		305	305
Prêts et avances au personnel	11.1	247 562	217 554
Charges reportées	11.2	209 344	171 303
Fournisseurs, avances et acomptes		10	9
Etat, report de TVA		763 243	288 260
Etat, TVA gelée	11.3	109 457	218 913
Charges constatées d'avance	11.4	22 395	22 308
Produits à recevoir des tiers		2 957	11 326
<b>Total</b>		<b>1 355 273</b>	<b>929 979</b>

**11.1. Prêts et avances au personnel :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
<b>Prêts accordés sur fonds social (1)</b>	<b>242 547</b>	<b>217 554</b>
Échéances à plus d'un an	218 522	200 360
Échéances à moins d'un an	24 025	17 194
<b>Avances au personnel (2)</b>	<b>5 015</b>	<b>-</b>
<b>Total général (1)+(2)</b>	<b>247 562</b>	<b>217 554</b>

**11.2. Charges reportées :**

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2008 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	474 655	109 410	584 066	341 670	59 828	401 498	182 568
Frais d'émission des billets de trésorerie	(a)	75 418	-	75 418	49 634	14 397	64 031	11 388
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	15 000	10 000	25 000	2 467	7 145	9 611	15 389
<b>TOTAUX</b>		<b>565 074</b>	<b>119 410</b>	<b>684 484</b>	<b>393 771</b>	<b>81 369</b>	<b>475 140</b>	<b>209 344</b>

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 81 369 DT figure parmi les charges financières.

### 11.3. Crédit de TVA gelée :

Le crédit de TVA s'élevant au 31 décembre 1999 à 656 740 DT est régi par les dispositions des articles 53 et suivants de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour la gestion 1999.

En application des dispositions précitées, ce crédit est gelé.

La société a bénéficié des dispositions de l'article 55 prévoyant la restitution du crédit sur trois ans à raison d'un sixième par semestre. L'AIL a encaissé en 2008, à ce titre, la somme de 109 456 DT.

### 11.4. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Fournitures de bureau et autres	7 734	8 687
Assurance voiture	3 789	-
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	6 859	3 370
Maintenance	-	111
Abonnement ADSL	413	-
Frais sur achat de cadeaux	3 600	10 140
<b>Total</b>	<b>22 395</b>	<b>22 308</b>

### Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2008 la somme de 7 645 007 DT contre 146 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Banques, découverts	7 645 007	-
Agios à payer sur comptes courants bancaires débiteurs	-	146
<b>Total</b>	<b>7 645 007</b>	<b>146</b>

### Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 39 389 187 DT au 31 Décembre 2008 contre 36 882 803 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 008	2 007
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>13.1</b>	<b>38 987 500</b>	<b>36 812 500</b>
Billets de trésorerie		4 000 000	5 000 000

Emprunts bancaires	12 987 500	15 812 500
Emprunts obligataires	22 000 000	16 000 000
<b>+ Intérêts et commissions postcomptés courus (2)</b>	<b>575 503</b>	<b>463 652</b>
Intérêts sur emprunts bancaires	131 448	142 882
Intérêts sur emprunts obligataires	281 561	172 986
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	162 493	147 784
<b>- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)</b>	<b>(173 815)</b>	<b>(393 349)</b>
Intérêts sur billets de trésorerie	(173 815)	(382 755)
Commissions de placement sur billets de trésorerie	-	(10 594)
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>	<b>39 389 187</b>	<b>36 882 803</b>

### 13.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2008 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Soldes	Echéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<b><u>BILLETS DE TRESORERIE</u></b>									
Billet de trésorerie SICAV EPARGNANT	250 000	6,50%	04 janvier 2010	250 000	-	-	250 000	250 000	-
Billet de trésorerie PLACEMENT OBLIGATAIRE	200 000	6,50%	04 janvier 2010	200 000	-	-	200 000	200 000	-
Billet de trésorerie TUNISIE SICAV	450 000	6,50%	04 janvier 2010	450 000	-	-	450 000	450 000	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 100 000	6,17%	04 janvier 2010	1 100 000	-	-	1 100 000	1 100 000	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	6,18%	26 mars 2008	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	6,38%	31 mars 2009	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	6,59%	16 mars 2010	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
<b><u>Total des billets de trésorerie</u></b>				<b>5 000 000</b>	<b>-</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b><u>CREDITS BANCAIRES</u></b>									
BEST BANK	6 500 000	TMM+1,75%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	10 000 000	6 500 000	10 000 000	6 500 000	-	6 500 000
BTK	3 000 000	TMM+1,75%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 812 500	-	750 000	2 062 500	1 312 500	750 000
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	3 000 000	-	375 000	2 625 000	1 875 000	750 000
STB	2 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans	-	2 000 000	200 000	1 800 000	1 400 000	400 000
<b><u>Total des crédits bancaires</u></b>				<b>15 812 500</b>	<b>8 500 000</b>	<b>11 325 000</b>	<b>12 987 500</b>	<b>4 587 500</b>	<b>8 400 000</b>
<b><u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>									
AIL 2005	10 000 000	6,50%	Annuellement (2006-2010)	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
<b><u>Total des emprunts obligataires</u></b>				<b>16 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>22 000 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>6 000 000</b>
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>				<b>36 812 500</b>	<b>18 500 000</b>	<b>16 325 000</b>	<b>38 987 500</b>	<b>23 587 500</b>	<b>15 400 000</b>

### Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 1 315 416 DT au 31 Décembre 2008 contre 869 938 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Avances et acomptes reçus des clients	1 289 916	822 438
Dépôt et cautionnement reçus	25 500	47 500
<b>Total</b>	<b>1 315 416</b>	<b>869 938</b>

**Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 3 050 608 DT au 31 Décembre 2008 contre 4 233 626 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
<b><i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i></b>	<b>4 464</b>	<b>6 455</b>
Factures d'achats de biens ou de prestation de services	4 464	6 455
<b><i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i></b>	<b>3 046 144</b>	<b>4 227 171</b>
Factures d'achats	817 488	1 861 892
Effets à payer	2 015 184	2 186 310
Factures non parvenues	208 184	173 681
Retenues de garantie	5 288	5 288
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>3 050 608</b>	<b>4 233 626</b>

**Note 16. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 853 660 DT au 31 Décembre 2008 contre 707 799 DT au 31 Décembre 2007 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Personnel, provisions pour congés payés	130 918	118 319
Personnel, autres charges à payer	62 015	56 250
Etat, retenues sur salaires	12 151	11 408
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	79 098	91 676
Etat, impôt sur les sociétés à payer	<b>16.1</b> 337 950	257 561
Etat, autres impôts et taxes à payer	9 725	8 467
C.N.S.S	31 352	30 696
Assurance groupe	7 447	6 810
Assurance IDR	39 814	-
Dividendes à payer	20 000	-

Autres comptes créditeurs		72 027	67 461
Diverses charges à payer	<b>16.2</b>	47 795	42 592
Compte d'attente		3 369	16 559
<b>Total</b>		<b>853 660</b>	<b>707 799</b>

**16.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
+ Impôt sur les sociétés dû	596 157	285 279
- Acomptes provisionnels	(256 751)	(25 767)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(1 456)	(1 950)
<b>Total</b>	<b>337 950</b>	<b>257 561</b>

**16.2. Diverses charges à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Redevances téléphoniques	4 000	4 000
Honoraires	41 765	37 000
Entretien voitures	-	50
Nettoyage du local	410	-
Eau & électricité	1 620	660
Indemnités du Président du Conseil d'Administration	-	882
<b>Total</b>	<b>47 795</b>	<b>42 592</b>

**Note 17. Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserve légale	<b>(A)</b> 177 762	124 357
Réserve extraordinaire	650 000	650 000
Réserve facultative	400 000	0

Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour fonds social	<b>(B)</b>	278 408	226 483
Résultats reportés		164 702	34 707
		12 070 871	11 435 546
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>			
Résultat de l'exercice (1)		1 159 160	1 033 400
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>(C)</b>	<b>13 230 031</b>	<b>12 468 946</b>
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	<b>(D)</b>	1,159	1,033

**(A)** La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

**(B)** Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

**(C)** Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

**(D)** Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRGB (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31 Décembre 2006</b>	10 000 000	101 477	650 000	-	-	224 321	(682 369)	1 139 956	11 433 385
Affectations approuvées par l'A.G.O du 06 juin 2007		22 880			400 000		717 076	(1 139 956)	-
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 730			6 730
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(4 569)			(4 569)
Résultat de l'exercice 2007								1 033 400	1 033 400
<b>Soldes au 31 Décembre 2007</b>	10 000 000	124 357	650 000	-	400 000	226 483	34 707	1 033 400	12 468 946
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05 juin 2008		53 405		400 000		50 000	129 994	(633 400)	-
Distribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 784			6 784
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(4 859)			(4 859)
Résultat de l'exercice 2008								1 159 160	1 159 160
<b>Soldes au 31 Décembre 2008</b>	10 000 000	177 762	650 000	400 000	400 000	278 408	164 702	1 159 160	13 230 031

(\*) Fonds pour Risque Bancaires Généraux

#### Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
<b>Intérêts et revenus assimilés (1)</b>	<b>6 478 825</b>	<b>5 508 685</b>
Intérêts conventionnels	(A) 6 329 992	5 323 717
Intérêts intercalaires	(B) 14 483	21 051
Préloyers	(C) 45 954	33 937
Intérêts de retard	73 913	126 433
Variation des produits réservés	18.1 14 483	3 547
<b>Autres produits sur opérations de leasing (2)</b>	<b>70 992</b>	<b>56 010</b>
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	34 339	27 917
Frais de dossier	36 653	28 093

<b>Total (1)+(2)</b>		<b>6 549 817</b>	<b>5 564 695</b>
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période		49 265 217	42 604 322
. A la fin de la période		58 969 746	49 265 217
. Moyenne	<b>(D)</b>	54 117 482	45 934 769
- Produits de la période	<b>(E)=(A)+(B)+(C)</b>	6 390 430	5 378 705
- Taux moyen	<b>(E)/(D)</b>	11,81%	11,71%

**18.1. Variation des produits réservés :**

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 008</b>	<b>2 007</b>
<b>Transferts en produits de la période</b>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	123 348	97 595
Intérêts de retard antérieurs	2 466	2 783
<b>Produits réputés réservés en fin de période</b>		
Intérêts inclus dans les loyers	(110 907)	(95 458)
Intérêts de retard	(425)	(1 373)
<b>Total</b>	<b>14 483</b>	<b>3 547</b>

**Note 19. Charges financières nettes :**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 008</b>	<b>2 007</b>
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>2 845 513</b>	<b>2 520 470</b>
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		1 330 591	788 755
Intérêts des crédits bancaires		492 745	666 442
Intérêts des certificats de leasing		670 342	725 488
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		270 466	292 938
Résorptions des frais d'émission des emprunts		81 369	46 847
<b>Autres charges financières (2)</b>		<b>248 343</b>	<b>98 167</b>
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		253 372	105 828
Autres produits financiers		(5 029)	(7 661)
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>3 093 857</b>	<b>2 618 638</b>

- Encours des emprunts			
. Au début de la période		36 812 500	33 727 600
. A la fin de la période		38 987 500	36 812 500
. Moyenne	<b>(B)</b>	37 900 000	35 270 050
- Taux moyen	<b>(A)/(B)</b>	7,51%	7,15%

**Note 20. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
+ Plus value potentielle sur placements	28	6
+ Dividendes	29 739	29 723
+ Jetons de présence	2 250	2 250
<b>Total</b>	<b>32 017</b>	<b>31 979</b>

**Note 21. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Salaires et compléments de salaires	376 376	320 890
Charges connexes aux salaires	170 800	192 586
Cotisations de sécurité sociale	110 057	100 981
Autres charges sociales	116 424	115 664
<b>Total</b>	<b>773 657</b>	<b>730 121</b>

**Note 22. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
<b>Divers achats (1)</b>	<b>47 278</b>	<b>35 713</b>
Achat de matières et fournitures	47 278	35 713
<b>Services extérieurs (2)</b>	<b>125 408</b>	<b>117 626</b>
Locations	86 001	82 521
Entretiens et réparations	9 501	13 291

Primes d'assurances	22 643	14 064
Autres	7 263	7 750
<b>Autres services extérieurs (3)</b>	<b>201 626</b>	<b>206 947</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	82 204	83 707
Publicités, publications, relations publiques	22 019	15 278
Cotisations et dons	15 181	17 486
Déplacements, missions et réceptions	26 242	35 293
Frais postaux et de télécommunications	24 912	23 718
Services bancaires et assimilés	31 068	31 467
<b>Charges diverses (4)</b>	<b>31 250</b>	<b>31 250</b>
Jetons de présence	31 250	31 250
<b>Impôts et taxes (5)</b>	<b>96 820</b>	<b>85 605</b>
Impôts et taxes sur rémunérations	14 071	12 925
T.C.L	80 390	67 975
Droits d'enregistrement et de timbres	743	3 306
Autres impôts et taxes	1 616	1 399
<b>Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)</b>	<b>502 382</b>	<b>477 141</b>

**Note 23. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 496	1 925
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	51 050	69 264
<b>Total</b>	<b>54 546</b>	<b>71 190</b>

**Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	986 728	1 462 991
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(543 204)	(1 071 330)
+ Pertes sur créances radiées	861 628	1 015 071
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(775 601)	(874 109)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
<i>Intérêts inclus dans les loyers antérieurs</i>	(74 360)	(93 040)
<i>Intérêts de retard antérieurs</i>	(11 667)	(49 096)

- Récupération de créances passées en pertes	(5 500)	0
<b>Total</b>	<b>438 023</b>	<b>390 488</b>

**Note 25. Impôt sur les bénéfices :**

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2007, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 159 160</b>	<b>1 033 400</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Impôt sur les sociétés	596 157	285 279
- Dotations aux provisions	986 728	1 462 991
- Reprises sur provisions fiscales	-	1 448 818
- Provisions fiscales 2005/2004	1 539 900	972 109
- Provisions pour congés payés 2007	-	22 273
<b>A déduire</b>		
- Provisions fiscales 2005/2004	(1 539 900)	(972 109)
- Reprise sur provisions pour congés payés 2007	(22 273)	-
- Reprises sur provisions comptables	-	(1 945 438)
- Dividendes	(29 739)	(29 250)
<b><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></b>	<b>2 690 032</b>	<b>2 278 073</b>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(986 728)	(1 462 991)
<b>Résultat fiscal</b>	<b>1 703 304</b>	<b>815 082</b>
<b>Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)</b>	<b>596 157</b>	<b>285 279</b>

**Note 26. Trésorerie :**

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2008, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
+ Avoirs en banques	1 629 222	1 347 084
- Découverts bancaires	(7 645 007)	-
+ Avoirs en caisse	2 811	2 812
<b>Total</b>	<b>(6 012 974)</b>	<b>1 349 896</b>

**Note 27. Engagements hors bilan :****27.1. Engagements donnés :**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2008 :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Opérations de leasing	3 320 252	1 788 845
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	3 433 611	2 669 514
Intérêts à courir sur emprunts BTE	354 681	568 700
Intérêts à courir sur emprunts STB	307 516	-
Intérêts à courir sur emprunts BTK	226 995	413 493
Intérêts à courir sur certificat de leasing	5 171	39 413
Commissions d'aval BTK, à courir, sur EO AIL 05	10 731	25 441
Commissions d'aval BNA, à courir, sur EO AIL 05	10 731	25 441
Commissions d'aval BTK, à courir, sur Billets de Trésorerie	10 000	13 411
<b>Total</b>	<b>7 679 688</b>	<b>5 550 846</b>

**27.2. Engagements reçus :**

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 008	2 007
Intérêts non échus sur opérations de leasing	9 655 587	7 580 652
Garanties réelles reçues des clients	1 133 250	807 000
Avals reçus des Banques / EO & Billets de Trésorerie	8 292 500	11 633 750
Valeurs des biens données en Leasing	80 146 954	68 193 292
<b>Total</b>	<b>99 228 291</b>	<b>88 214 694</b>

**Note 28. Transactions avec les parties liées :**

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2008, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

	BTK	SCIF	Tunis Centre
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	(14 709)	-	-
Commissions d'aval sur Billets de Trésorerie	(10 000)	-	-

Commissions de placement emprunt AIL 2008	*	-	(75 000)	-
Commissions de montage emprunt AIL 2008	*	-	(12 500)	-
Commissions de gestion emprunt AIL 2008	*	-	(10 000)	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		-	(1 410)	-
Commissions sur versement chèque		(987)	-	-
Commissions sur versement effets		(16 193)	-	-
Intérêts sur découverts bancaires		(253 176)	-	-
Intérêts sur crédits bancaires		(179 545)	-	-
Intérêts sur Billets de Trésorerie		-	-	(19 909)
Charges locatives		(56 197)	-	-
Jetons de présence servis		(12 500)	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires		2 072	-	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing		-	-	2 922

(\*) Inscrits en charges reportées dont 8 125 DT rapportés au résultat de l'exercice 2008

**Note 29. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 19 Février 2009. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

**Note 30. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :**

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2008, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

**30.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08**

		<b>Engagements bruts</b>	<b>Pondération</b>	<b>Risques encourus</b>
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier) <b>30.5</b>		58 957 841		54 059 088
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobili <b>30.6</b>		9 829 616		4 604 303
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société		224 493	100%	224 493
Titres de participation		1 100 000	100%	1 100 000
Titres de transaction et de placement		12 408	100%	12 408
Autres actifs financiers		247 867	100%	247 867
Créances sur l'Etat		1 130 906	0%	-
Autres postes d'actifs		208 067	100%	208 067
Banques et caisses		1 632 033	20%	326 407
<b>TOTAL DES RISQUES ENCOURUS</b>		<b>73 343 231</b>		<b>60 782 632</b>

**30.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE**

Capital social	+		10 000 000
Réserves	+		1 906 170
Résultats reportés	+		164 702
Résultat de l'exercice	+		1 159 160
Distributions prévues	-		(800 000)
Charges reportées	-		(209 344)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>A</b>		<b>12 220 687</b>
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>B</b>		<b>-</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS</b>	<b>A+B</b>		<b>12 220 687</b>

**30.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS****20,11%**

**30.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	48 002 782	8 352 491	952 908	1 165 260	2 122 730	60 596 171
Impayés	310 954	993 199	262 905	503 563	4 656 603	6 727 223
Intérêts échus différés	(361 690)	(63 140)	(7 368)	(8 350)	(1 392)	(441 940)
Contrats en instance de mise en force	509 757	-	-	-	-	509 757
Avances reçues	(1 097 626)	(11)	(448)	-	(191 831)	(1 289 916)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>47 364 178</b>	<b>9 282 539</b>	<b>1 207 997</b>	<b>1 660 473</b>	<b>6 586 109</b>	<b>66 101 296</b>
Produits réservés	-	-	(30 987)	(65 895)	(537 210)	(634 091)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>47 364 178</b>	<b>9 282 539</b>	<b>1 177 011</b>	<b>1 594 578</b>	<b>6 048 900</b>	<b>65 467 205</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 275 695	44 557	-	-	-	3 320 252
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>3 275 695</b>	<b>44 557</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 320 252</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>50 639 872</b>	<b>9 327 096</b>	<b>1 177 011</b>	<b>1 594 578</b>	<b>6 048 900</b>	<b>68 787 457</b>
Garanties imputables sur risques encourus	(21 000)	(2 000)	-	(1 000)	(1 500)	(25 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(65 821 180)	(10 628 693)	(1 519 248)	(2 141 270)	(1 169 812)	(81 280 204)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(1 594 607)	(1 594 607)
Provisions sur impayés	-	-	(7 115)	(7 904)	(3 987 792)	(4 002 811)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(65 842 180)</b>	<b>(10 630 693)</b>	<b>(1 526 363)</b>	<b>(2 150 174)</b>	<b>(6 753 711)</b>	<b>(86 903 122)</b>
Leasing immobilier (décôte 50%)	(3 739 879)	(97 576)	(79 724)	(553 139)	(133 985)	(4 604 303)
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>46 980 306</b>	<b>9 227 606</b>	<b>1 090 172</b>	<b>1 032 682</b>	<b>332 626</b>	<b>58 663 391</b>

**30.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER****LEASING MOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	40 463 861	8 173 605	813 330	323 467	1 643 893	51 418 155
Impayés	281 773	975 520	237 980	184 374	4 069 253	5 748 900
Intérêts échus différés	(309 910)	(61 727)	(6 336)	(2 517)	(1 369)	(381 859)
Contrats en instance de mise en force	509 757	-	-	-	-	509 757
Avances reçues	(1 060 500)	(11)	(448)	-	(191 070)	(1 252 029)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>39 884 981</b>	<b>9 087 387</b>	<b>1 044 527</b>	<b>505 324</b>	<b>5 520 706</b>	<b>56 042 925</b>
Produits réservés	-	-	(26 964)	(17 024)	(361 348)	(405 336)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>39 884 981</b>	<b>9 087 387</b>	<b>1 017 562</b>	<b>488 300</b>	<b>5 159 358</b>	<b>55 637 589</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 275 695	44 557	-	-	-	3 320 252
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>3 275 695</b>	<b>44 557</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 320 252</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>43 160 676</b>	<b>9 131 944</b>	<b>1 017 562</b>	<b>488 300</b>	<b>5 159 358</b>	<b>58 957 841</b>
Garanties imputables sur risques encourus	(21 000)	(2 000)	-	(1 000)	(1 500)	(25 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(53 990 764)	(10 284 497)	(1 252 176)	(580 138)	(787 810)	(66 895 385)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(1 338 855)	(1 338 855)
Provisions sur impayés	-	-	(7 115)	(7 904)	(3 621 947)	(3 636 966)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(54 011 764)</b>	<b>(10 286 497)</b>	<b>(1 259 291)</b>	<b>(589 043)</b>	<b>(5 750 111)</b>	<b>(71 896 706)</b>
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>43 240 427</b>	<b>9 130 030</b>	<b>1 010 447</b>	<b>479 543</b>	<b>198 641</b>	<b>54 059 088</b>

**30.6 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER****LEASING IMMOBILIER**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	7 538 922	178 886	139 579	841 793	478 837	9 178 016
Impayés	29 180	17 679	24 924	319 189	587 350	978 323
Intérêts échus différés	(51 779)	(1 413)	(1 032)	(5 833)	(23)	(60 081)
Contrats en instance de mise en force	-	-	-	-	-	-
Avances reçues	(37 126)	-	-	-	(761)	(37 887)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>7 479 197</b>	<b>195 152</b>	<b>163 471</b>	<b>1 155 149</b>	<b>1 065 403</b>	<b>10 058 371</b>
Produits réservés	-	-	(4 022)	(48 871)	(175 861)	(228 755)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>7 479 197</b>	<b>195 152</b>	<b>159 448</b>	<b>1 106 278</b>	<b>889 542</b>	<b>9 829 616</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>7 479 197</b>	<b>195 152</b>	<b>159 448</b>	<b>1 106 278</b>	<b>889 542</b>	<b>9 829 616</b>
Garanties imputables sur risques encourus	-	-	-	-	-	-
Garanties non imputables sur risques encourus	(11 830 416)	(344 196)	(267 072)	(1 561 132)	(382 002)	(14 384 818)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	-	(255 752)	(255 752)
Provisions sur impayés	-	-	-	-	(365 845)	(365 845)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(11 830 416)</b>	<b>(344 196)</b>	<b>(267 072)</b>	<b>(1 561 132)</b>	<b>(1 003 600)</b>	<b>(15 006 416)</b>
Leasing immobilier (décôte 50%)	(3 739 598)	(97 576)	(79 724)	(553 139)	(133 972)	(4 604 010)
<b>RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE</b>	<b>3 739 879</b>	<b>97 576</b>	<b>79 724</b>	<b>553 139</b>	<b>133 985</b>	<b>4 604 303</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 06 Juin 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D :65.483.909 et un bénéfice net de D :1.159.160 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**I. – Rapport sur les états financiers :**

**1-** Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

**2-** Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité des commissaires aux comptes :***

**3-** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

**4-** Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion :***

**5-** A notre avis, les états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Observation post-opinion :**

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

En conséquence, et dans le but d'améliorer la pertinence de l'information financière, les éléments du bilan sont présentés selon leur nature par rapport à l'activité financière, en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité.

Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de façon à déterminer certains valeurs et soldes intermédiaires.

Les données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison.

**II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**1-** En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**2-** En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**3-** En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 mars 2009

**Les Commissaires aux Comptes****FINOR****Mustapha MEDHIOUB****F.A.C****Mohammed Néji HERGLI**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE  
L'ARAB INTERNATIONAL LEASE**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Au courant de l'exercice 2008, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune opération spéciale, régie par les dispositions des articles sus indiqués.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 11 mars 2009

**Les Commissaires aux Comptes**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**F.A.C**

**Mohamed Néji HERGLI**